Alerte n°323 du 08 août 2025

La DSN – Rappels et nouveautés 2025

1. Fondements et base légale de la DSN

Origine législative

La DSN est instaurée par la loi de simplification du **22 mars 2012** (loi Warsmann), puis rendue obligatoire progressivement par le **décret n° 2013-266 du 28 mars 2013**.

Cadre réglementaire

Les articles **R 133-13** et **R 133-14 du Code de la sécurité sociale** définissent le contenu, la périodicité, les modalités de transmission et les sanctions en cas de manquement à la DSN.

Le **décret n° 2016-611 du 18 mai 2016** précise les dates limites de dépôt selon l'effectif et instaure l'obligation au secteur privé.

Des décrets complémentaires (2018, 2019, etc.) et arrêtés viennent enrichir le dispositif, notamment sur les normes techniques, les données à transmettre, et les environnements spécifiques comme la fonction publique.

2. Contenu obligatoire de la DSN

Données à transmettre chaque mois :

- Identité et situation de l'employeur (par établissement, numéro SIRET) ;
- Données individuelles des salariés : identité, rémunérations, cotisations, exemptions, événements (arrêts, maternité, fin de contrat, etc.).

Comptes rendus par les organismes

L'Urssaf (ou MSA) délivre un **certificat de conformité** ou identifie des anomalies.

Un **compte rendu métier (CRM)** est ensuite transmis à l'employeur, avec, en cas d'anomalies, une obligation de correction.

D'autres organismes (caisse de retraite complémentaire, prévoyance, DGFIP…) transmettent également leur CRM à l'employeur.

3. Périodicité, échéances et obligations

DSN périodique

- Moins de 50 salariés : dépôt au plus tard le **15 du mois suivant** ;
- 50 salariés et plus : dépôt au plus tard le **5 du mois suivant**.

DSN événementielle (signalement)

À transmettre dans un délai maximum de **5 jours ouvrés** à compter de l'événement (fin de contrat, arrêt maladie, maternité, etc.).

Même en l'absence de rémunération, la DSN mensuelle doit être adressée chaque mois, même si aucun salaire n'a été versé, jusqu'à ce que l'employeur supprime son compte auprès de l'organisme collecteur.

4. Sanctions en cas de non-respect

Amendes applicables

- Retard ou omission d'un salarié : environ **59 €** par salarié et par mois ou fraction de mois.
- Inexactitude des rémunérations : environ **39,25 €** par salarié ; fausses informations : environ **12,96 €**.

Base juridique des pénalités

Ces sanctions s'appuient sur les articles **R 243-16** (code de la sécurité sociale) et **R 741-22** (code rural), avec recouvrement conforme à l'article **R 243-19**.

5. Portail Net-Entreprises et outils disponibles

Plateforme centralisée

Le site Net-Entreprises (GIP-MDS) est la porte d'entrée unique permettant le dépôt des DSN, que ce soit pour les entreprises du secteur privé ou de la fonction publique.

Outils techniques et documentation :

- Outils de contrôle comme **DSN-VAL**, tables de référence, norme **NEODeS**, documentation technique (cahier technique 2025).
- Tableau de bord avec CRM, retours d'informations, indicateurs (DOETH, bonus-malus, etc.).

6. Récapitulatif

Thème	Détails techniques et juridiques
Fondation légale	Loi 2012, décret 2013, articles R 133-13 & 14, normes NEODeS
Contenu DSN	Données paie, événements, SIRET, CRM, DSN de substitution
Échéances	Mensuelle (5 ou 15), événements en 5 jours, même sans salaire
Sanctions	59 € (retard), 39 €/13 € (inexactitudes), base R 243-16 et R 741-22
Plateforme Net-Entreprises	Dépôt DSN, DSN-VAL, CRM, documentation, tableau de bord

7. Nouveautés 2025 : Processus de fiabilisation de la DSN

Depuis janvier 2025, la DSN est entrée dans un processus dit de fiabilisation.

Ce processus implique de la part de l'URSSAF un meilleur accompagnement à la compréhension de la résolution des anomalies.

DSN de substitution : en contrepartie, l'employeur encourt une automatisation des corrections et du processus de recouvrement. La première DSN de substitution produite par l'URSSAF et transmise aux autres caisses (retraite complémentaire en particulier) sera réalisée en mai ou juin 2026 sur les anomalies non résolues de l'année 2025.

Les détails et évolutions de ce nouveau processus feront l'objet de nouvelles alertes juridiques et/ou infos paye dans les semaines et mois à venir.